Période de taxation : 01/04 au 30/09

Tableau déclaratif de la taxe de séjour

Année 2011.

LOGEUR

2011

Nom

Prénom

adresse

HEBERGEMENT

adresse

classement

organisme

Afin que les calculs soient automatiques
bien remplir la case D8 (tarif appliqué)
en fonction du classement du gîte

tarif appliqué: 0,715

TARIFS selon classement : H

	CCPAV	CG07	TOTAL
non classé	0,30 €	0,030	0,330 €
1 étoile	0,35 €	0,035	0,385 €
2 étoiles	0,45 €	0,045	0,495 €
3 étoiles	0,65 €	0,065	0,715 €
4 étoiles	0,80 €	0,080	0,880 €
5 étoiles	0,90 €	0,090	0,990 €

ABATTEMENT (enfants de - 18 ans) : G

0 à 2 enfants	1
3 enfants	0,7
4 enfants	0,6
5 enfants	0,5
6 enfants	0,25

exonération : enfant de - 13 ans

				A	B	C		D	E	F	G	H	I
Nom	Prénom	Dates de séjour		Nbre de nuits	Nbre de personnes hébergées	Nbre de personnes exonérées		Nbre de personnes taxées	Nbre de nuitées	Nbre d'enfants de moins de 18 ans	Abattement	Tarif (CCPAV + CG07) - (Cf. tableau tarif selon classement)	Total à verser
		début	fin			Enfants de moins de 13 ans	autres						
Exemple :		01/07/11	18/07/11	17	5	1	0	4	68	2	1	0,715 €	48,62 €
Exemple :		08/07/11	15/08/11	38	4	2	0	2	76	4	0,6	0,715 €	32,60 €
TOTAL													

Mode de calcul :

A = nombre de nuits comprises de date à date
D = B - C
E = A x D
G = valeur de G indiquée dans le tableau au dessus
H = valeur de H indiquée selon tableau au dessus
I = E x H x G si G>0 sinon
I = E x H si G = 0

date limite de versement : 31/10

ce document est à retourner avec votre règlement par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public
et à adresser à l'Office de tourisme d'Aubenas- Régie de Recettes Taxe de Séjour
-4,Bd Gambetta 07200 AUBENAS